

NEGATIONS

Non, je ne vais pas vous parler des « heures les plus sombres de notre histoire » même si nous sommes à la veille des commémorations du 8 mai 1945.

Je vais vous parler – brièvement, en vacances, entre deux « ponts » – de logement social.

En l'espace de quelques jours j'ai en effet été souvent sollicité pour l'attribution d'un logement social. **C'était bien la peine de prendre des vacances...**

Mauvaise idée, je l'ai expliqué en détail il y a déjà deux ans sur cette page dite « Demande » : <http://www.codani.info/Demande.html> Prémonition, sans doute.

Car inmanquablement, quand je me dois d'expliquer qu'il n'y a aucun autre pouvoir que la commission d'attribution après avoir rempli le formulaire de demande, je reçois ensuite, indirectement, un certain nombre de commentaires, souvent peu aimables.

J'assume habituellement en silence. Quand on est cadre d'un Office Public de l'Habitat c'est quasiment prévu au départ. Mais depuis un mois, c'est un déferlement, assez inhabituel au demeurant puisque nous ne sommes même plus en période électorale active.

Mark TWAIN disait en souriant : « *La vérité a la vie dure, mais un mensonge bien colporté est immortel* » ; Alors je crois utile de réaffirmer **trois fortes négations**, par souci de clarté :

1/ Non, le personnel de l'Office ou je travaille ne bénéficie d'aucun privilège particulier

2/ Non, ma Présidente ne réserve aucun logement aux membres de son parti politique.

3/ Non, l'Office où je travaille ne peut attribuer aucun logement à des étrangers clandestins.



1/ Non, le personnel de l'Office ou je travaille ne bénéficie d'aucun privilège particulier

« *Croyez bien que je regrette* » au sens où AUDIARD le faisait dire dans « *Les barbouzes* » il y a plus de cinquante ans... mais le petit personnel des offices publics de l'habitat n'a aucun pouvoir pour influencer les attributions de logements sociaux. D'abord à titre personnel. J'ai une assistante (40 ans d'ancienneté dans la maison) qui a dû acheter un logement pour ne pas se retrouver à la rue en raison des délais d'attente, donc je parle d'expérience et j'ai le dossier sous le coude pour mémoire.

La nature humaine étant ce qu'elle est, et n'étant pas naïf (passé cinquante ans, l'expérience aidant, cela devient impossible) je crois volontiers qu'il a pu exister, qu'il existe, et qu'il existera toujours des petits malins qui arriveront, par un usage onctueux de leur langue, une souplesse dorsale proche d'un invertébré, et un maniement de la brosse à reluire à la limite de la déchirure musculaire, à obtenir en catimini tel ou tel privilège particulier. Mais courtisan c'est un métier. Un très dur métier. Tout le monde ne peut y prétendre, et nous sommes une large majorité à ne même pas y penser. Ce n'est pas une règle, ce n'est pas un « avantage social » ou un « droit ». C'est là-dessus que je tiens à être clair. Pour un ou une qui remplacerait le paillason pour obtenir le moindre avantage, il y en a neuf qui font leur travail sans n'en tirer rien de plus que le salaire de base prévu à leur contrat.



2/ Non, ma Présidente ne réserve aucun logement aux membres de son parti politique.

Second commentaire et grand mythe solidement répandu dans la culture populaire, il paraît qu'avoir la carte du bon parti politique (local) donnerait la clef d'un logement social en accéléré.

Pratiquement tous ceux qui m'ont énoncé ce principe ont toujours omis de me signaler de quel cas ils parlaient. En fait, je n'ai même jamais entendu ce principe que comme une généralité et jamais il n'a été possible d'avoir un nom ou même simplement un immeuble où cela se serait produit.

Ce commentaire-là est presque exclusivement d'origine externe. Il émane de gens qui ignorent quasiment tout du mode de fonctionnement d'un OPH, et qui prêtent donc des pouvoirs quasiment magiques au président ou à la présidente.

Bien entendu, le président ou la présidente d'un OPH est quasi systématiquement choisi dans les décideurs politiques de la majorité locale, celle de la collectivité territoriale de rattachement. Comment pourrait-il en être autrement ? Ou surtout, pourquoi en serait-il autrement ? C'est parfaitement logique pour de nombreuses raisons ayant trait au fonctionnement courant d'un tel organisme, qui implique des appuis et des soutiens avec une cohérence politique locale.

En revanche, le mécanisme des attributions et surtout celui de la présentation des dossiers, c'est le même pour tous. Et tout ce monde se retrouve devant la même commission d'attribution, qui décidera, en réalité. Ce n'est pas dans la main d'une seule personne.

Bien entendu cette commission est présidée, bien entendu la voix de la présidence sera écoutée attentivement par les autres membres de la commission. Mais il n'a jamais été prévu que des logements soient attribués à des gens en fonction de leur appartenance politique, réelle ou supposée. A l'inverse je n'ai pas connaissance de gens à qui des logements aient été refusés en raison de leur couleur politique. Vu la virulence très politique de certains locataires « opposants » au moment des élections (*et parfois à ce seul moment-là...*) c'est même pour moi une certitude.

Même si je n'ai jamais pu obtenir un exemple probant dans ces conversations et commentaires, je n'exclurais pas le cas d'un ami ou militant politique notoire qui passerait en commission avec l'appui de tel ou tel membre de ladite commission qui auraient les mêmes idées. Pourquoi pas ? Statistiquement, sur plus de 20.000 logements, il peut bien y en avoir. Mais les seuls exemples réels que j'ai, concernant des agents ayant ouvertement fait état de leurs appartenances politiques sur les 10 dernières années vont très exactement en sens contraire. J'en prends simplement deux :

Le premier était logé dans un groupe d'immeubles sans aucun « privilège » particulier. Bien qu'ayant l'avantage de faire la bise aux plus hautes autorités avec la belle carte du beau parti politique il n'a pas eu plus de chance que ça dans ses demandes de changement de logement, et finalement il a déménagé... chez un bailleur privé. Et deux fois encore (heureusement avec bonheur).

Le second avait non seulement la belle carte du beau parti politique, mais par précaution (abondance de biens ne saurait nuire) il avait aussi... celles des partis d'opposition. Un certain nombre, d'ailleurs. On aurait pu croire que c'était habile, et on l'a cru un temps, avant que la personne ne commette tant de fautes qu'il ne faille la licencier. Sans attribution du moindre logement.

J'arrête là. Si quelqu'un a autre chose que des bruits de couloirs, qu'il le prouve.

En attendant, le fabuleux destin des militants politiques dans le logement social, je n'y crois pas.



3/ Non, l'Office où je travaille ne peut attribuer aucun logement à des étrangers clandestins.

Encore un mythe totalement externe, et qui ressort régulièrement au moment des élections.

Un mythe qui devrait logiquement buter sur le remplissage de la demande de logement.

C'est expliqué là : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F869.xhtml>

L'administration n'instruit que deux types de dossiers . Vous devez être :

- de nationalité française
- et / ou un étranger justifiant d'un titre de séjour valable sur le territoire français.

Pas de titre de séjour valable à l'appui de votre demande = pas de logement social.

Les pseudo-associations qui prétendent aider les étrangers (en situation irrégulière) le savent parfaitement, ce qui ne les empêche pas de ponctionner ces malheureux pour les enfoncer un peu plus dans la précarité *en leur expliquant ensuite comment squatter un logement social...*

En fait, systématiquement, les étrangers en situation irrégulière dans des logements sociaux sont des occupants sans droit ni titre. En outre, quand ils sont identifiés (car il y a des fonctionnaires et des contractuels chargés de les identifier et de les expulser avec la Police ou la Gendarmerie) ils ne pourront plus obtenir de logement social chez le bailleur social qu'ils ont squatté.

La lutte contre le squat concerne bien sûr les squatteurs français, mais aussi et beaucoup les squatteurs étrangers en situation irrégulière. C'est-à-dire des braves gens à qui personne n'avait demandé de venir, et encore moins de rester en cassant la porte ou la fenêtre d'un logement social. Squatter, c'est priver un français - ou un étranger en situation régulière - de son droit à un logement. Nous n'avons déjà pas assez de logements sociaux pour tous ceux qui y ont droit, n'oublions pas que c'est aussi aux squatteurs qu'une part de cette pénurie incombe. On l'oublie volontiers trop souvent.

Je reconnais là encore qu'il doit exister des gens qui « vendent des clefs » tout comme il existe des « marchands de sommeil » et des « vendeurs de papiers », mais tout cela relève du droit pénal. Ces gens quand ils existent chez nous, quand on les trouve, on doit les emmener au Tribunal sans faiblir. Car ils exploitent la misère humaine, et plus odieux encore, ils exploitent l'espoir en détruisant des vies. **Ce sont des criminels.**

Il y aura certainement un temps pour y revenir ultérieurement car c'est un vrai combat qui est mené et à mener, à l'intérieur même de nos murs, dans nos immeubles, dans nos cités, dans notre pays.



Dans l'immédiat et pour conclure, je reprendrai les trois négations qui me sont venues en ce début du mois de mai :

1/ Non, le personnel de l'Office ou je travaille ne bénéficie d'aucun privilège particulier

2/ Non, ma Présidente ne réserve aucun logement aux membres de son parti politique.

3/ Non, l'Office où je travaille ne peut attribuer aucun logement à des étrangers clandestins.

Et si vous aviez des éléments précis me prouvant que je serais en tort sur une de ces négations, je vous en prie, ne vous privez pas, ce ne sont pas les points de contact qui manquent pour que nous puissions nous écrire ou nous rencontrer.

Je ne prends pas un bien grand risque en vous y invitant, car sur les dix dernières années je n'ai jamais eu face à moi la moindre contradiction prouvée sur un de ces points.

En revanche par derrière, les insultes, les invectives, les persiflages, les sous-entendus, les calomnies... Je ne les compte plus. Et ce mois-ci, j'en ai dépassé la dose prescrite.

C'est le printemps, l'été va finir par arriver dans les cités. Passez un bon mois de mai.

Ecrivez, si vous avez quelque chose à dire...

Didier CODANI